



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La préfète déléguée pour l'égalité des chances

Bobigny, le

08 SEP. 2020

Le préfet de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames, Messieurs les maires,
Messieurs les présidents des établissements publics
territoriaux

Objet : appel à projets politique de la ville – cadrage pour l'année 2021

P.J : annexes

Le département de la Seine-Saint-Denis a été particulièrement touché par les conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid-19. La population des quartiers prioritaires de la politique de la ville est la première victime du virus et de la crise sociale consécutive à la pandémie.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville (services de l'Etat, collectivités et acteurs associatifs) dès le début du confinement a permis de répondre aux situations d'urgence et aux conséquences sociales de cette crise sanitaire pour les habitants des quartiers. L'Etat a débloqué plusieurs millions d'euros pour l'aide alimentaire, assurer la continuité pédagogique, soutenir les associations de proximité, permettre à plus de 6 650 jeunes de partir en vacances cet été grâce au dispositif « colo apprenantes » et l'organisation de près de 195 actions dans la cadre de l'opération « quartiers d'été ».

Je tiens à vous remercier ainsi que l'ensemble des acteurs de votre territoire pour cette mobilisation exceptionnelle au service des habitants des quartiers du département.

Cependant si la grande majorité des activités économiques et sociales ont repris leurs cours, la circulation du virus est toujours active et les conséquences sociales de la crise fragilisent tout particulièrement les habitants des quartiers prioritaires.

Dans ce contexte, le Gouvernement a rappelé que la politique de la ville constitue un enjeu majeur pour la cohésion nationale et un véritable levier dans la lutte contre les inégalités. En complément de la mise en œuvre de France Relance présenté le 3 septembre et du plan d'actions pour un Etat fort en Seine-Saint-Denis, la mobilisation des crédits de la politique de la ville est pour moi une priorité.

Dans la continuité des orientations fixées par le Gouvernement dans le cadre du plan de mobilisation en faveur des habitants des quartiers en 2017 et la signature du pacte de Dijon en 2018, l'utilisation des crédits de la politique de la ville pour 2021 devra s'inscrire dans le cadre des objectifs des contrats de ville prorogés jusqu'en 2022 par le biais des protocoles d'engagements renforcés et réciproques que nous avons signés à la fin de l'année 2019 et au début de l'année 2020. Ceux-ci fixent les priorités et déclinent des mesures ciblées pour chaque territoire en prenant en compte les besoins identifiés à mi-parcours des contrats de ville.

L'année 2021 sera l'occasion de renforcer la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des dispositifs autour des trois axes prioritaires que sont :

- l'insertion, la formation et le développement économique ;
- l'éducation ;
- l'accès aux droits et aux services publics.

S'agissant de l'insertion, de la formation et du développement économique, la volonté du Gouvernement est de réduire de 50 % l'écart entre le taux de chômage des quartiers prioritaires et le reste du territoire national. Pour atteindre cet objectif, **25 % des crédits alloués par contrats de ville seront dédiés au pilier « développement économique et emploi »**. Chaque territoire, dans le cadre de son appel à projet veillera à afficher cette priorité et à faire émerger des projets permettant d'atteindre cet objectif.

De son côté, l'Etat poursuivra le déploiement des dispositifs permettant de favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi sur le territoire : plan « 1 jeune, 1 solution » ; plan de relance de l'apprentissage ; plan investissement dans les compétences (PIC) ; stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

S'agissant de l'éducation et la formation, principaux leviers pour la lutte contre le décrochage scolaire, vous veillerez au développement des actions permettant un **renforcement des parcours de réussite scolaire et éducative** *via* notamment les programmes de réussite éducative, le développement d'actions innovantes autour de la parentalité, du lien parent école, de la culture, du sport ou encore par la coordination des dispositifs éducatifs, à l'instar des « Cités éducatives ».

L'Etat poursuivra son action et le déploiement de moyens afin de poursuivre le dédoublement des classes de GS, CP et CE1 en REP et REP+ et développer la médiation scolaire.

Le renforcement de l'accès aux droits et aux services publics des habitants des quartiers prioritaires constitue l'un des piliers des contrats de ville. Vous veillerez à faire émerger et à soutenir des actions permettant notamment de **renforcer la lutte contre l'illectronisme**.

L'Etat poursuivra le déploiement de France Service et de la médiation sociale par la mise à disposition de postes d'adultes-relais.

Au-delà des objectifs retenus dans les protocoles d'engagements renforcés et réciproques, l'année 2021 devra également permettre de mobiliser les acteurs et les dispositifs autour de deux thématiques :

- La crise sanitaire liée à la Covid-19 a montré que les habitants des quartiers ayant une plus forte prévalence au surpoids et à certaines pathologies développent des formes plus graves de la maladie et rencontrent des difficultés d'accès aux dispositifs de soins. Sur les axes 2 et 3, en

complément des dispositifs de l'ARS, vous veillerez à favoriser des actions permettant de développer la prévention et l'accès aux soins des habitants des quartiers.

- L'organisation des jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 est un levier puissant de transformation du territoire. L'État a placé le développement territorial de la Seine-Saint-Denis et l'optimisation des retombées positives partout en France au cœur de son ambition. Cet événement doit contribuer à la réduction des inégalités et mobiliser l'ensemble des habitants du département. Sur les axes 1 et 2, vous veillerez à favoriser les actions faisant connaître les emplois vers les métiers des JOP de Paris 2024 et permettant le développement des pratiques sportives à destination des adolescentes et adolescents.

Dans le cadre des enveloppes budgétaires définies lors des discussions sur les protocoles d'engagements renforcés et réciproques, je souhaite que les crédits attribués au titre de la politique de la ville pour 2021 soient essentiellement concentrés sur les actions relevant de ces orientations. Les projets relatifs à d'autres thématiques des contrats de ville ne sont cependant pas exclus mais ne seront pas considérés comme prioritaires. Je serai également particulièrement vigilante aux financements que vous serez en mesure d'apporter en complément des crédits de l'Etat pour soutenir les actions relevant de ces priorités.

Afin d'assurer un soutien dans la durée aux actions des porteurs, le principe d'octroi des subventions sous la forme de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) sera poursuivi au même titre que les années précédentes, afin d'**atteindre l'objectif de 35 % des crédits en CPO.**

Je vous invite à lancer les appels à projets locaux dès la fin du mois de septembre 2020 afin de permettre une validation de la programmation de chaque territoire pour la fin du mois de janvier 2021. Vous veillerez à simplifier le travail de programmation afin de respecter ce délai pour consacrer le premier semestre de l'année 2021 au contrôle des actions financées en 2020.

Je vous rappelle que chaque demande de subvention sera instruite en prenant en compte l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans la description et la mise en œuvre de l'action et le respect et la transmission des valeurs de la république.

Vous trouverez en annexe au présent courrier l'ensemble des éléments techniques permettant la mise en œuvre de ces orientations sur le territoire de votre collectivité ainsi que la liste des interlocuteurs au sein de mes services à votre disposition pour vous accompagner.

La préfète déléguée pour
l'égalité des chances


Anne-Claire Mialot

Annexe 02 - priorités 2021

Axe 1 – insertion, formation et développement économique

- Le repérage, l'accueil, l'information et l'accompagnement de premier niveau des personnes sans emploi qui échappent aux circuits classiques d'accompagnement ;
- Les actions d' « aller-vers » permettant de mieux faire connaître les dispositifs de formation et d'accès à l'emploi, de renforcer et améliorer le premier accueil puis le suivi, (faire connaître les offres d'emplois notamment vers les métiers des Jeux Olympiques et Paralympique) ;
- Le repérage des jeunes décrocheurs ou « invisibles » non connus du service public de l'emploi pour les territoires hors PRIJ (Est-Ensemble et Grand Paris Grand Est). Rôle de référent de parcours pour les raccrocher à l'offre de service de droit commun ;
- L'accompagnement à l'insertion professionnelle et l'accompagnement renforcé des jeunes ;
- Développer l'insertion par l'activité économique en déployant les clauses sociales dans les marchés publics ;
- Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ;
- Le développement de l'apprentissage en lien avec les CFA et les entreprises notamment signataires du PAQTE ;
- Agir sur les freins à l'emploi pour les publics les plus éloignés du marché de l'emploi en travaillant sur les freins linguistiques, la mobilité, les modes de garde ; le développement d'actions « sur-mesure » répondant aux besoins des populations spécifiques : jeunes, femmes, etc ;
- La mobilisation des entreprises locales autour des objectifs du PAQTE : stages ; alternance ; diversité ; achat responsable ;
- Les actions de mise en relation demandeurs/employeurs (soutien aux rencontres avec entreprises et employeurs) ;
- Les actions d'accompagnement et de promotion économique de projets locaux (accès aux locaux d'activité, soutien à l'économie sociale et solidaire, soutien et accompagnement à la création d'entreprise).

Axe 2 – L'éducation

- Renforcer la lutte contre l'échec scolaire et encourager la réussite éducative, l'insertion socio-professionnelle des jeunes et leur valorisation ;
- Prévenir le décrochage scolaire ;
- Garantir l'accès de tous à la culture, aux sports et aux loisirs ;
- Favoriser les actions permettant l'apprentissage de la langue française ;
- Apporter un soutien professionnel aux parents dans leurs différentes fonctions parentales (éducation, soutien à la scolarité...) ;
- Développer la prévention et la promotion de la santé : prévention des addictions et des conduites à risques, ces actions pourront être financées sur le temps scolaire ;
- Favoriser les actions de parrainage, de mentorat et d'accompagnement à l'orientation des élèves de l'enseignement secondaire et des étudiants.

Axe 3 – Accès aux droits et aux services publics

- Conforter les actions de médiation au sein des quartiers et poursuivre l'accompagnement des publics les plus fragiles ;
- Développer l'apprentissage de la langue française ;
- Soutenir les démarches « d'aller vers », pour les habitants qui se sentent isolés et les nouveaux habitants, ceci en renforçant la communication, en diversifiant et en adaptant l'offre d'activités pour recourir aux droits ;
- Encourager de nouvelles actions dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme (absence ou manque de maîtrise des outils informatiques et les appareils numériques) ;
- Offrir aux habitants un accès effectif aux informations juridiques pour connaître leurs droits et devoirs ;
- Développer l'accessibilité des services publics.